



CERTIFICAT MEDICAL OFFICIEL

Ce certificat doit être rempli exclusivement de la main du médecin qui examine le futur licencié sans surcharge ni rature

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné ce jour,

Nom : Prénom :

Date de naissance: Sexe: Masculin Féminin

et n'avoir constaté AUCUNE CONTRE INDICATION à la pratique sportive polyvalente. *

Avis du médecin

de compétition = d'entraînement et d'ENTRETIEN

Pour le(s) sports(s) suivants(s)

- 29001-Auto-Initiation conduite
- 29020-Auto Kart-cross
- 29021-Auto-Karting-piste
- 29004-Auto-Poursuite sur Terre
- 29005-Auto-trial4x4
- 29032-Vitesse 50 cc
- 29034-Moto-Cross
- 29030-Moto-Ecole conduite
- Autres à préciser

avec SIMPLE SURCLASSEMENT, pratique dans l'année d'âge immédiatement supérieure.

NECESSITE UN CONSULTATION SPECIALISEE EN MEDECINE DU SPORT:

- OOUI pour un BILAN complémentaire,
ONON pour des conseils et un suivi spécialisés

Tampon du médecin

date de l'examen:

signature,

N.B.

(j) Le certificat est obligatoire pour la délivrance de la licence.

a) TOUT médecin généraliste est habilité à la rédaction de ce certificat

- remplir TOUTES les CASES concernées,

- les cases laissées en blanc sont considérées comme négatives, mais il est préférable de les barrer d'un trait unique

a) L'U.F.O.L.E.P. est une fédération MUL TISPORTS et la licence ouvre à toutes les activités déclarées par le club, d'où la nécessité de préciser les éventuelles contre-indications à certaines pratiques.

©) Le responsable de club (ou départemental) doit conserver ce certificat UN AN (une saison sportive).

~ Le DOUBLE SURCLASSEMENT doit rester exceptionnel et nécessite un examen spécialisé, ainsi que l'avis de la Commission Médicale Nationale.